

COMMUNE DE SAINT-SERVAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire, et suivant convocation adressée individuellement le 11 mars.

Secrétaire : Benjamin TREGUER

Absents : Valérie PAUL

Membres en exercice : 15	Présents : 14	Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------------------	---------------	--------------	-----------	------------	----------------

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - COMMUNE
AFFECTATION DU RÉSULTAT.

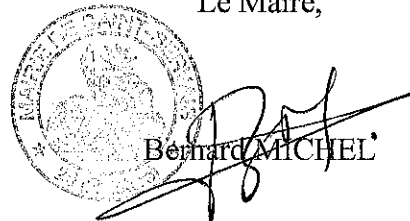
Monsieur le Maire rappelle le résultat de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2022, et demande au Conseil Municipal d'affecter l'excédent.

- RECETTES : 715 099,13 €
 - DEPENSES : 597 459,36 €
- Soit un excédent d'exploitation de 117 639,77 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **DÉCIDE** d'affecter l'excédent d'exploitation 2022, d'un montant de 117 639,77 €, comme suit :
 - 53 249 € à l'article 002 (*résultat d'exploitation reporté*) en fonctionnement du budget primitif 2022.
 - 64 390,77 € à l'article 1068 (*excédent de fonctionnement capitalisé*) en investissement du budget primitif 2023.

Le Maire,


Bernard MICHEL